

**Stratégie nationale en
matière d'éducation financière**

Comité pour la protection du consommateur financier (CPCF)

Version septembre 2017

Executive Summary	3
Partie I	5
Pourquoi une stratégie nationale en matière d'éducation financière ?	5
1. L'importance croissante de l'éducation financière.	5
2. Qu'est-ce qu'on entend par « éducation financière » ?	6
3. La nécessité d'une éducation financière.	7
4. L'éducation financière au niveau international.	8
Partie II	10
Une stratégie nationale en matière d'éducation financière pour le Grand-Duché de Luxembourg	10
1. Première étape : Mise en place du Comité pour la Protection du consommateur financier (CPCF).	10
2. Deuxième étape : élaboration des grandes orientations de la stratégie et relevé des initiatives déjà prises.	11
2.1 Définition des objectifs principaux de la stratégie.	11
2.2 Définition des groupes cibles.	12
2.3 Relevé des initiatives déjà prises	14
3. Troisième étape : élaboration d'un plan d'action en vue de mettre en œuvre la stratégie luxembourgeoise.	21
4. Financement.	26
5. Evaluation des mesures prises.	27
6. Prochaine étape.	27
Annexe	28

Executive Summary

Chaque individu devrait avoir des connaissances de base du monde financier lui permettant de gérer son argent et les risques financiers de manière efficace et responsable.

Il est établi que la majorité des personnes ne dispose que de connaissances économiques et financières très rudimentaires et que les situations de surendettement augmentent. Sans être le remède à tous les maux financiers, l'éducation financière constitue un complément important à l'encadrement des marchés et à la protection des consommateurs. La complexité grandissante des services et produits financiers, plus facilement accessibles que par le passé, souligne l'importance d'une amélioration des connaissances et des comportements des citoyens en matière de gestion de leurs finances personnelles.

L'OCDE, le G20 et la Commission européenne notamment recommandent à chaque Etat membre de mettre en place une stratégie nationale en matière d'éducation financière. Selon les informations publiées par l'OCDE, de nombreux Etats disposent à l'heure actuelle, ou sont en train de mettre en place une telle stratégie. Le Luxembourg ne peut ignorer cette évolution et doit augmenter ses efforts afin de se mettre sur un pied d'égalité avec ces pays.

A l'instar d'autres Etats membres de l'OCDE et notamment de l'Union européenne, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), en tant que régulateur, a pris l'initiative de créer en 2012 le Comité pour la protection du consommateur financier (CPCF). Ce comité réunit les principaux acteurs des secteurs d'activités concernés par les questions relatives à la protection des consommateurs financiers. L'accent a été mis sur le développement de l'éducation financière. Un groupe de travail a été chargé de l'élaboration de ce document qui a été approuvé par le CPCF le 29 septembre 2015.

Le document définit les objectifs principaux de la stratégie qui consistent, entre autres, à développer les connaissances financières des consommateurs, promouvoir le comportement financier responsable au Luxembourg et préparer les jeunes le plus tôt possible à l'environnement économique devenu plus complexe.

Suite à la définition des groupes cibles, le document donne un aperçu sur les initiatives existantes en matière d'éducation financière au Luxembourg. Les activités entreprises par les différents acteurs sont louables, mais il est important de les intégrer dans une stratégie nationale. Des propositions de projets à réaliser en faveur des différents groupes cibles y sont énumérées. L'éducation financière doit jouer un rôle primordial au niveau de l'enseignement, d'où l'importance d'intégrer cette matière dans les curriculums scolaires afin d'en faire bénéficier tous les élèves du Grand-Duché. Suite à l'adoption par le gouvernement de la présente stratégie nationale fixant les grandes lignes de l'éducation financière pour le Luxembourg, un plan d'action précis avec des dates d'échéance concrètes devra être élaboré.

Partie I

Pourquoi une stratégie nationale en matière d'éducation financière ?

1. L'importance croissante de l'éducation financière

Les dernières années, en particulier depuis la crise bancaire et financière de 2008, l'éducation financière a gagné en importance dans les agendas politiques de la plupart des économies du monde. La protection des consommateurs financiers et l'éducation financière sont considérées comme complément important et nécessaire à la réglementation des marchés financiers. De nombreux pays à travers le monde sont en train d'examiner, de concevoir ou ont déjà mis en place des stratégies nationales en matière d'éducation financière. Les arguments le plus souvent utilisés pour démontrer la nécessité de l'éducation financière sont :

- la forte pression à la consommation sur les plus jeunes ;
- la complexité grandissante de produits financiers plus facilement accessibles que par le passé grâce entre autres à Internet ;
- la nécessité de protéger les consommateurs devant des situations de surendettement ;
- le vieillissement de la population et vu l'état de notre système des pensions, la nécessité pour chacun d'assumer une plus grande responsabilité en matière de prévoyance vieillesse ;
- l'amélioration des connaissances et des comportements des citoyens en matière de la gestion de leurs finances personnelles.

Il résulte de différentes études que la majorité des personnes ne dispose que de connaissances très rudimentaires en finance et des acteurs économiques. Or, chaque individu devrait avoir des connaissances de base du monde financier lui permettant de gérer son argent et les risques financiers de manière efficace

et responsable. L'éducation financière devrait, par ailleurs, permettre à expliquer le fonctionnement de l'économie nationale à la population luxembourgeoise. Etant donné que le Luxembourg est une place financière internationale importante, ses résidents devraient connaître les activités y exercées, de même que les autres secteurs principaux de l'économie nationale. Une meilleure connaissance de base de l'économie nationale permettrait en plus aux jeunes de mieux orienter leurs études vers les besoins du marché de travail luxembourgeois.

Le principe même de la nécessité de mettre en place une éducation financière est aujourd'hui acquis. L'OCDE, le G20 et la Commission européenne notamment recommandent à chaque Etat membre de mettre en place une stratégie nationale dans ce domaine. Ce développement s'illustre par le fait que certaines directives européennes récentes du domaine financier introduisent même une obligation pour les Etats membres de garantir une éducation financière à leurs ressortissants.

2. Qu'est-ce qu'on entend par « éducation financière »?

Dans les « Principes et les bonnes pratiques relatifs à la sensibilisation et l'éducation financière », l'OCDE définit cette dernière comme le processus par lequel des consommateurs améliorent leur connaissance des produits, concepts et risques financiers et acquièrent les compétences et la confiance nécessaires pour devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière, faire des choix raisonnés, savoir où trouver une assistance et prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier.

Les programmes d'éducation financière doivent être conçus pour répondre aux besoins et au niveau de connaissances financières de leur public cible. L'éducation financière doit être considérée comme un processus permanent et continu tout au long de la vie, notamment eu égard à la sophistication croissante des marchés, à l'évolution des besoins aux différentes étapes de la vie et à la complexité croissante des informations.

Selon l'OCDE, l'éducation financière devrait communiquer les contenus suivants :

- L'individu doit apprendre à avoir une vision claire et organisée de ses finances personnelles. A cet égard, il doit être capable de procéder à des démarches administratives, effectuer des transactions financières en toute sécurité, et pouvoir déterminer quels sont ses revenus et ses dépenses afin, entre autres, de pouvoir déterminer ses besoins financiers à venir.
- L'éducation financière passe également par l'éducation à la consommation, c'est-à-dire la capacité de faire des choix en tenant compte de son budget. Décoder la publicité, mesurer la valeur/le prix des produits fait également partie intégrante d'une gestion responsable de ses finances personnelles.
- L'éducation financière vise à établir de bonnes pratiques dans la gestion quotidienne de ses finances, en abordant comment gérer un budget, épargner, emprunter, ou s'assurer.
- La gestion des risques est devenue une notion centrale dans le rapport des individus avec leur argent. Il s'agit bien plus que des risques inhérents aux produits de placement : les individus doivent être capables de mesurer les risques de certains comportements face à l'argent, savoir lire un contrat ou encore comprendre que des données financières personnelles doivent être communiquées avec prudence.
- La compréhension de concepts financiers de base comme le mécanisme de l'inflation, ou la gestion du budget national font partie intégrante de l'éducation financière. Le rôle des institutions luxembourgeoises et européennes et les droits et devoirs des individus par rapport à ces institutions sont des éléments plus abstraits et complexes, mais qui font partie intégrante des «savoirs» dont il faut disposer pour être un citoyen capable de participer aux choix démocratiques.

3. La nécessité d'une éducation financière

Sans être le remède à tous les maux financiers, l'éducation financière constitue un complément important à l'encadrement des marchés et à la protection des consommateurs. Elle ne peut se substituer à une réglementation juste et efficace, mais peut être un facteur favorisant une plus grande participation des consommateurs dans les marchés financiers, et ce, aussi bien en termes d'inclusion socio-économique que d'enrichissement de leur patrimoine financier.

La CSSF qui reçoit les réclamations des clients à l'égard des professionnels financiers soumis à sa surveillance constate également qu'il existe un réel besoin d'améliorer les connaissances financières du public.

Selon « *l'ING International Survey* » conduite en 2013 dans 12 pays de l'Union européenne, la population luxembourgeoise sollicite plus d'éducation financière. 77% des citoyens du Grand-Duché estiment que cette dernière devrait être dispensée à l'école, alors que 21% seulement d'entre eux disent avoir effectivement reçu une telle éducation à l'école.

À relever dans ce contexte également la publication de la BCL sur le degré de culture financière des luxembourgeois dans le Bulletin n°1 de 2016.

Quant à l'ABBL elle avait déjà insisté en 2009 sur la nécessité de prévoir des mesures de prévention pour lutter contre le surendettement au Luxembourg. Ces problèmes naissant souvent d'une incompétence à établir un budget familial. Le Conseil d'Etat, dans son avis du 22 juin 2010 au sujet du projet de loi sur le surendettement, avait mis également en avant l'importance de mesures de prévention, qui, « pour être efficaces, doivent intervenir à un stade précoce de la dégradation financière du ménage (...) ». L'ABBL estime pour sa part que les mesures de prévention doivent impérativement être réalisées largement en amont de toute situation problématique. De telles mesures préventives s'inscrivent logiquement dans le cadre du programme communautaire d'éducation financière. Le principe n°3 de ce programme prévoit que : « Les consommateurs doivent bénéficier d'une éducation en matière économique et financière dès que

possible à partir de l'âge scolaire. Les autorités nationales devraient envisager de faire de l'éducation financière une matière obligatoire des programmes scolaires ».

Par ailleurs, la loi du 23 décembre 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers prévoit quant à elle des mesures encourageant l'éducation des consommateurs. Elle dispose notamment que : « La CSSF promeut des mesures encourageant l'éducation des consommateurs en matière d'emprunt responsable et de gestion de l'endettement, en particulier en ce qui concerne les contrats de crédit immobilier. Elle encourage la diffusion d'informations claires et générales sur les procédures d'octroi de crédit, nécessaires pour guider les consommateurs, notamment ceux qui souscrivent un contrat de crédit immobilier pour la première fois »

4. L'éducation financière au niveau international

L'OCDE recense actuellement plus de 64 États travaillant sur un projet de stratégie nationale en éducation financière.

Les stratégies d'éducation financière nécessitent une perspective à long terme et des efforts de sensibilisation soutenus et concertés étant donné que l'adoption de comportements favorisant la vigilance financière est un processus de longue haleine.

Selon les informations publiées par l'OCDE de nombreux États disposent, ou sont en train d'implémenter une stratégie nationale en matière d'éducation financière. Parmi les États membres de l'Union européenne on constate que les Pays-Bas, la République Tchèque, le Royaume-Uni et l'Espagne sont déjà en train de réviser leur première stratégie ou travaillent à la transposition d'une seconde stratégie nationale. La Croatie, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la Lettonie, le Portugal, la Slovénie et la Suède ont implémenté leur première stratégie. L'Autriche, la France, la Pologne et la Roumanie se trouvent quant à eux actuellement en processus de transposition.

Un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés dont :

- la présentation en mai 2017 des résultats de l'étude OCDE *PISA financial literacy assessment of students*
- la publication en avril 2017 du rapport G20/OCDE *Ensuring financial education and consumer protection for all in digital age*
- la publication en 2016 de l'*International Survey of adult financial literacy*
- la publication en 2015 par l'OCDE/INFE du *Policy Handbook on the Implementation of National Strategies for Financial Education*
- la publication en octobre 2011 des G20 *High-Level Principles on Financial Consumer Protection*
- la publication en août 2012 des *OCDE/INFE High-Level Principles on National Strategies for Financial Education*
- l'adoption en juillet 2005, par le Conseil de l'OCDE du document *Les Principes et les Bonnes Pratiques Relatifs à la Sensibilisation et l'Education Financières*.

Au niveau européen le développement de l'éducation financière est une priorité. A noter que la directive sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel, introduit une obligation pour les Etats membres de garantir une éducation financière à leurs ressortissants. Cette directive a été transposée en droit national en décembre 2016.

Partie II

Une stratégie nationale en matière d'éducation financière pour le Grand-Duché de Luxembourg

1. Première étape : Mise en place du Comité pour la Protection du consommateur financier (CPCF)

- **Historique et objectifs du CPCF**

Le sujet de la protection du consommateur financier touchant de multiples secteurs d'activités, la CSSF a estimé utile de réunir au sein d'un même comité les principaux acteurs concernés, afin de discuter les différentes approches et, le cas échéant, de coordonner des actions futures. Ainsi fut créé en février 2012 le Comité pour la Protection du consommateur financier. La CSSF assure la présidence de ce comité dont le but n'est pas de s'immiscer dans les travaux des différents acteurs représentés, mais d'échanger des informations, d'identifier des points à améliorer, de coordonner certaines initiatives, voire de réaliser des projets en commun. Il s'agit d'instaurer un dialogue qui permette à terme d'aboutir à des résultats concrets (adaptation des textes réglementaires, amélioration de l'information publiée, réalisation de projets communs dans le domaine de l'éducation financière..).

- **Membres du CPCF**

La première étape aura donc été de créer un forum réunissant des acteurs clés dans ce domaine, à savoir :

- Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL)
- Association des Compagnies d'Assurances (ACA)
- Association luxembourgeoise des Compliance Officers du Secteur Financier (ALCO)
- Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)
- Banque centrale du Luxembourg (BCL)
- Centre européen des Consommateurs (CEE)
- Commissariat aux Assurances (CAA)

- Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)
- Conférence Nationale des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales (CNPSES)
- Inter-Actions
- Investas
- Jonk Entrepreneuren Luxembourg (JEL)
- Ligue Médico-Sociale
- Ministère de l'Économie
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère de la Famille et de l'Intégration
- Ministère des Finances
- Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC)
- Université du Luxembourg.

- **Constat du CPCF**

Il s'est très vite dégagé des discussions menées lors des réunions du CPCF que le volet le plus important était celui de la prévention, d'où la décision de mettre l'accent sur le développement de l'éducation financière. Le 14 juillet 2014 le CPCF a décidé de créer un groupe ad hoc avec la mission de préparer une stratégie nationale en matière d'éducation financière. Le projet de stratégie nationale en matière d'éducation financière élaboré par ce groupe a été approuvé par le CPCF dans sa réunion du 29 septembre 2015 et a été soumis pour approbation au gouvernement en octobre 2015.

2. Deuxième étape : élaboration des grandes orientations de la stratégie et relevé des initiatives déjà prises

2.1 Définition des objectifs principaux de la stratégie

De manière générale, il a été retenu que la stratégie nationale à mettre en place devrait poursuivre principalement les objectifs suivants :

- Développer les connaissances financières des citoyens.

- Mettre l'accent sur les événements spécifiques de la vie et définir des groupes cibles.
- Promouvoir le comportement financier responsable au Luxembourg.
- Préparer les jeunes à temps à l'environnement économique devenu plus complexe dans le cadre d'une éducation à l'économie.
- Informer la population et surtout les jeunes sur les différentes activités, métiers et secteurs économiques au Luxembourg.
- Définir les buts à atteindre par le renforcement de l'éducation financière au Luxembourg.
- Enumérer des mesures concrètes à réaliser dans le cadre de l'éducation financière au Luxembourg.

2.2 Définition des groupes cibles

L'éducation financière étant un sujet extrêmement vaste, il a paru nécessaire de l'encadrer en définissant des publics cibles, tout en l'adaptant aux différentes phases de la vie. Ces moments de la vie procurent en effet une meilleure écoute et un intérêt plus développé pour la matière. Les groupes cibles suivants ont été définis :

- **Les élèves de l'enseignement fondamental**

Toutes les analyses démontrent que les bons réflexes en matière d'éducation financière et économique devraient idéalement s'acquérir à l'école et ce dès le plus jeune âge. Ainsi, il est nécessaire d'inclure dans les programmes scolaires existants de l'enseignement fondamental des notions

d'éducation financière présentées de manière à capter l'intérêt des enfants.

- **Les élèves de l'enseignement secondaire**

L'introduction d'un cours d'éducation financière et économique dans le curriculum scolaire luxembourgeois est une mesure urgente et utile dans le cadre de la protection du consommateur financier. Il est nécessaire que chaque élève qui sort de l'enseignement luxembourgeois dispose des connaissances lui permettant de comprendre les éléments de base de la vie économique, de gérer ses revenus et dépenses et de prendre les bonnes décisions concernant ses engagements financiers.

En outre, proposer ces apprentissages à l'école permet aux jeunes de ne pas reproduire, le cas échéant, des pratiques financières familiales inadaptées et de démarrer leur vie de jeune adulte avec les connaissances de base nécessaires.

Dans certains milieux défavorisés, les parents bénéficient indirectement de l'éducation de leurs enfants, ces derniers aidant généralement leurs parents dans leurs démarches administratives, y compris leurs relations avec leur banquier.

Par ailleurs, un effet collatéral de l'éducation financière serait que les élèves se rendent compte plus facilement des nombreux débouchés existant sur la place financière. Ainsi, ils vont éventuellement s'intéresser à ce marché de travail extrêmement important au Luxembourg qui actuellement est obligé de recruter essentiellement à l'étranger.

- **Les jeunes sortant de l'école (étudiants et professionnels/actifs)**

Alors qu'une partie des jeunes décide de continuer des études, les autres s'orientent directement après l'école vers le marché du travail.

L'éducation financière pour ce groupe cible devrait traiter les questions suivantes :

- La carrière professionnelle.

- L'environnement économique avec les différents métiers et secteurs (+débouchés professionnels).
- Le financement des études Trouver un emploi.
- L'argent au quotidien (les dépenses mensuelles, budget,...).

- **Les adultes**

Il s'agit ici d'un groupe cible très hétérogène. L'éducation financière doit s'adapter aux différentes situations de la vie des personnes concernées et devrait dès lors encadrer notamment les évènements suivants :

- La location ou l'achat d'un bien immobilier.
- Le mariage ou autre forme de vivre ensemble.
- L'argent au quotidien.
- Le crédit à la consommation.
- La déclaration d'impôts
- L'arrivée d'un enfant.
- La séparation.
- La prévoyance retraite.
- Le décès d'un proche.

2.3 Relevé des initiatives déjà prises

2.3.1 Projets réalisés au niveau de l'enseignement fondamental

2.3.1.1. Organisation de la « Woch vun den Suen »

« D'Woch vun de Suen » qui a été organisée une première fois au Luxembourg en mars 2015 par l'ABBL et qui a été reconduite en 2016 et 2017 a pour objectif de sensibiliser les enfants de l'école fondamentale (cycle 4.1) à l'argent par l'intermédiaire d'activités et de cours organisés en collaboration avec des enseignants et des coaches volontaires exerçant leur profession au sein du secteur financier. La Woch vun de Suen 2018 prévoit de toucher les lycéens entre 13 et 15 ans par le biais d'un concours organisé au niveau européen (Kahoot).

2.3.1.2. Programme « Notre communauté »

Le programme « notre communauté » pour les enfants de 10 à 11 ans est une initiative émanant de Jonk Entrepreneuren Luxembourg. Ce projet permet aux enfants de mieux comprendre le monde du travail et de faire le lien entre ce qu'ils apprennent à l'école et la vie professionnelle. Il leur donne un aperçu sur l'environnement économique et leur fait découvrir les différents rôles de la collectivité : le rôle de l'individu, de la main-d'œuvre et du consommateur.

Le projet vise à développer le sens de l'initiative des élèves, à valoriser leurs qualités personnelles et assumer leurs responsabilités dans le groupe. Il les prépare à apprendre tout au long de leur vie et à travailler à la réussite de leurs efforts. Il les fait travailler sur les deux aptitudes importantes pour réussir : savoir prendre des décisions et s'adapter au monde du travail et à ses exigences. Les cours qui ont une durée de 5x 1h sont donnés par un volontaire issu du monde économique.

Les ressources pour chaque programme sont regroupées dans un «kit» contenant des plans détaillés pour chaque activité, des livrets d'activités.

1ère session : Comment une commune fonctionne-t-elle ? Les enfants étudient l'affiche «Notre Commune» sur laquelle est représentée une commune et essaient de découvrir un maximum de métiers différents. Ils perçoivent la façon dont les gens vivent et travaillent ensemble.

2^e session : La boulangerie. Les enfants trouvent seuls et en groupe des stratégies pour fabriquer des beignets afin de découvrir la différence de la production à la chaîne et d'un petit producteur/boulangier.

3^e session : Le rôle du gouvernement. Les élèves apprennent que le gouvernement rend des services aux habitants de la commune et qu'en échange, il doit encaisser des impôts de la part des habitants.

4^e session : Un nouveau commerce. Les enfants décident de ce qui doit se passer pour un magasin vide situé sur l'affiche « Notre commune ». Le processus doit montrer aux enfants comment des décisions collectives sont prises.

5^e session : L'argent et les banques. Les enfants découvrent l'argent et sa circulation.

2.3.1.3. Initiatives réalisées par l'association Inter-Actions

Dans le but d'aborder divers thèmes liés à l'argent, de sensibiliser les jeunes futurs consommateurs et de les rendre attentifs aux modes de consommation, l'organisation Inter-Action asbl offre les activités suivantes :

- Campagne "Consommer responsable"
Animation d'ateliers pour enfants de 9-12ans dans les écoles et foyers de jour.
- Projet "Impuls"
Elaboration d'un classeur pédagogique à destination de parents, personnel encadrant, enseignants, en vue de sensibiliser les enfants de 10-12 ans sur des thèmes liés à l'argent (dont besoins/envies). Le classeur Impuls a un effet multiplicateur et touche à la fois enfants et adultes.
- Publication "Dem Bonnie säin Bic" (Interreg III)

2.3.2 Projets réalisés au niveau de l'enseignement secondaire

2.3.2.1. Fit for Life

« Fit for Life » est un programme éducatif offert par Jonk Entrepreneuren Luxembourg et destiné aux étudiants de 14 à 16 ans, précisément aux élèves de l'enseignement secondaire technique ainsi qu'aux élèves de 4e de l'enseignement classique. Ce programme est offert à Luxembourg depuis la rentrée 2008.

Le programme comporte 6 unités didactiques (3x 2 heures) explorant des options personnelles de finances, d'éducation et de carrière des élèves basées sur leurs qualifications, leurs intérêts et leurs valeurs.

Les 6 leçons sont données en classe par un volontaire du monde économique.

Les jeunes apprennent les concepts de base de l'économie et du monde des affaires, ils explorent leurs centres d'intérêts, leurs compétences et les débouchés professionnels possibles, et ils apprennent les grands principes de la finance (les impôts, cotisations sociales, l'élaboration d'un budget, le fonctionnement des assurances, le crédit/le surendettement).

Les volontaires professionnels bénévoles qui se rendent dans les salles de classe servent de modèles. Grâce à des activités pratiques diverses et variées, les jeunes peuvent mieux comprendre la relation entre ce qu'ils apprennent à l'école et la manière dont ils vont participer avec succès à l'économie du monde où ils évoluent.

Les ressources pour chaque programme sont regroupées dans un «kit» contenant des plans détaillés pour chaque activité, des livrets d'activités instructifs pour les jeunes et du matériel pédagogique supplémentaire pour faire en sorte que l'expérience soit un succès pour les jeunes, les enseignants et les volontaires extérieurs.

Ce programme a comme objectif d'aider les jeunes à mieux comprendre la vie économique du monde où ils vivent, et de les préparer à réussir leurs études et leur vie professionnelle.

2.3.2.2. Les mini-entreprises

Le projet des Mini-Entreprises de Jonk Entrepreneuren Luxembourg favorise l'esprit d'entreprise des lycéens aux niveaux de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Pendant une année, les élèves sont responsables d'une mini-entreprise dans laquelle ils sont amenés à prendre des décisions et d'en assumer la responsabilité. Etant donné que l'enseignant concerné intervient plutôt comme « coach », le projet des mini-entreprises mène à une rupture avec l'image traditionnelle des cours: habituellement récepteur passif, l'élève devient acteur de son projet.

Afin de garantir un déroulement professionnel de chaque projet mini-entreprise, une assistance externe à l'école s'impose. Ainsi un pool d'entrepreneurs-conseillers ou de coachs est constitué. Ces professionnels ont la mission d'intéresser les élèves à leur profession et d'intervenir ponctuellement en tant que spécialistes de leur domaine respectif. Ces conseillers externes se rendent à plusieurs reprises sur place pour intervenir à des dates décisives (p.ex. : le choix du produit, l'assemblée générale constitutive...).

Les mini-entrepreneurs bénéficient de formations en matière d'entrepreneuriat au cours desquelles les étudiants découvrent les éléments essentiels d'une entreprise (marketing, techniques de vente etc.).

2.3.2.3 My first Enterprise

My first Enterprise destiné aux élèves de 15 à 17 ans est un programme éducatif lancé à la rentrée 2017/18 et offert par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg. Pendant une période d'environ 3 mois, un groupe de 3 à 4 élèves, disposant d'un capital de départ de 40€, essaie de le faire fructifier à travers une activité d'achat-vente de petits produits, un service offert ou bien une petite activité de production. Il s'agit de leur faire apprendre les premiers pas de la gestion d'entreprise.

Chaque groupe détaille les activités réalisées comme, l'achat de matière première, la vente de produit, la gestion du livre de caisse, les actions marketing, etc. Les élèves doivent prendre des initiatives et décisions. Un enseignant encadre et conseille les groupes en cas de besoin.

Un concours récompensant les meilleurs projets sera organisé en avril 2018.

L'objectif de ce projet est de permettre aux jeunes d'apprendre à travailler en groupe, de gérer un projet, d'être en contact avec des fournisseurs et consommateurs et de les préparer pour des projets futurs comme celui des Mini-Entreprises.

2.3.2.4. Campagne « Budget Jeunes »

Les objectifs de la Campagne Budget-Jeunes initiée par le Centre Informations Jeunes sont de parler d'argent avec les jeunes, de prévenir les situations de surendettement, de valoriser les structures d'information, d'aide et de conseil, ainsi que de coordonner des actions de communication sur la thématique. Ces objectifs sont atteints en :

- impliquant la jeunesse dans le processus de sensibilisation ;
- impliquant les "pédagogues" dans le processus de sensibilisation ;
- animant des supports de prévention/information existant ;
- créant des supports pertinents complémentaires variés et spécifiques au Luxembourg ;
- proposant l'Infomobile et le réseau du CIJ comme ressource aux structures spécialisées et organisations de jeunesse intéressées.

2.3.2.5 L'économie luxembourgeoise - Did you know ?

Un atelier macro-économique initié et organisé par la Chambre de Commerce dont l'un des objectifs est de sensibiliser les lycéens à la polyvalence de l'économie luxembourgeoise.

2.3.3 Projets réalisés au niveau des jeunes sortant de l'école

2.3.3.1. Young Enterprise

Au niveau de l'enseignement supérieur Jonk Entrepreneuren Luxembourg a mis en place un projet nommé « Young Enterprise » (YEP).

Le YEP est la réalisation – en équipe – d'un plan d'affaires à partir d'une idée innovante de produit ou de service.

Ce projet vise à développer des capacités entrepreneuriales chez les étudiants âgés entre 19 et 30 ans, notamment la créativité, la persévérance, la confiance en soi, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe et finalement le sens des responsabilités. Toutes ces capacités, leur seront utiles aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle.

Le YEP est un programme d'apprentissage de création d'entreprise à travers lequel des groupes de jeunes se lancent le défi d'identifier une opportunité, à construire un business plan autour et à développer tout un projet innovant. Les participants étudient la faisabilité de leur projet avec le support de professionnels et d'experts du monde des affaires. A la fin de l'année les étudiants sont amenés à présenter leur projet devant un jury composé de potentiels investisseurs. Les vainqueurs désignés ont l'opportunité de participer à un concours international.

Le YEP est basé sur le « Learning by Doing », il est donc obligatoire qu'au moins une étape du plan d'affaires soit confrontée à la réalité de terrain. En effet, les étudiants ne doivent pas se limiter à la version « papier » du plan d'affaires, ils doivent tester de façon concrète une partie ou la totalité de leur projet. De plus, les étudiants auront également l'opportunité de se tester lors des validations et des rencontres avec les entrepreneurs.

Ce projet peut soit être intégré dans les curriculums de formations universitaires, soit être géré en dehors des cours proposés.

2.3.3.2 Entrepreneurial Schools

Il s'agit d'un projet pilote dont l'objectif est la promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire. Il vise à

motiver les jeunes à devenir leur propre patron et développer des soft skills.

2.3.4 Projets réalisés au niveau des adultes

2.3.4.1. Pages Internet dédiées à la protection du consommateur et à l'éducation financière

Différentes autorités et associations offrent sur leur site Internet des pages dédiées à la protection du consommateur et à l'éducation financière comme :

- CSSF: <http://www.cssf.lu/consommateur/>
- ABBL: <http://www.abbl.lu/topics/financial-education>
- ALFI : <http://www.understandinginvesting.org>¹
- Inter-Actions : <http://www.dettes-net.lu/surendettement>
- Ligue Médico sociale: <http://www.ligue.lu/service-dinformation-et-de-conseil-en-matiere-de-surendettement/>
- BCL : <http://www.bcl.lu/fr/education>
- Ministère de la Famille (brochure surendettement et organisation d'événements (ex : préparation des salariés à la retraite) : <http://www.mfi.public.lu>
- Etika : organisation de cycles de formation en matière de finance citoyenne :

¹ Le site Internet de L'ALFI est en phase d'amélioration et les sujets suivants y seront notamment traités : les fondamentaux (épargner ou investir ?, l'inflation, les intérêts etc), « avant d'investir » (apprendre à se connaître avant d'investir, tenir compte de sa vie actuelle et future), investir dans des fonds (qu'est-ce qu'un fonds, dans quoi peut-il investir, qu'est-ce qu'un OPCVM etc). Le site sera disponible en Français, Allemand et Anglais et s'adressera, comme par le passé, à un public non averti.

Par ailleurs, l'ALFI lancera également plusieurs podcasts, notamment sur les notions d'actions/d'obligations/d'actifs immobiliers, sur les frais en matière d'investissement, ou encore sur le fonctionnement des fonds en pratique.

<http://etika.lu/Cycle-de-formation-finance-citoyenne>.

2.3.4.2. Formations adultes ou conférences thématiques

Dans l'objectif de prévenir le surendettement, d'informer des possibilités existantes en cas de difficultés financières, d'apporter des éclaircissements aux contrats de crédits, cession/saisies ou de cautionnement, et de propager l'établissement d'un budget, Inter-Actions participe à des conférences et organise des formations diverses comme :

- Formation syndicale : séances d'information sur les aspects du surendettement,
- Formation à la section « Aide socio-familiale »
- Formation auprès de l'ADEM et institutions chargées du réemploi « Budget et surendettement ».

Par ailleurs, Inter-Actions participe au projet transfrontalier INTERREG III (Etude comparative, école du consommateur).

2.3.4.3. Les activités de prévention du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) de la Ligue médico-sociale

La loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement définit les missions de prévention du SICS comme suit :

- informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement;
- participer aux initiatives de prévention;
- participer à la formation des professionnels du travail éducatif et social confrontés à des situations de surendettement.

Le SICS est dès lors actif à plusieurs niveaux :

- Sensibilisation par le biais de l'Internet et des médias.
- Sensibilisation par des cours et séances d'information auprès d'organisations publiques et privées.
- Sensibilisation par des dépliants et des brochures :
 - « Eviter le surendettement » en langues française, allemande et portugaise
 - « Un crédit – pourquoi pas ? » en langues française et allemande
 - « Sûr d'avoir vos finances en main ? » en langues française, allemande et portugaise.
- Sensibilisation par des campagnes de prévention.
- Sensibilisation dans le cadre de projets européens.

3. Troisième étape : élaboration d'un plan d'action en vue de mettre en œuvre la stratégie luxembourgeoise

3.1 Plan d'activité au niveau de l'enseignement fondamental

Les experts sont unanimes sur le fait qu'il faut commencer l'éducation financière dès le plus jeune âge, permettant ainsi de jouer pleinement son rôle, y compris son rôle préventif. Par l'intermédiaire des enfants, il est même possible d'atteindre les parents.

Toutes les activités entreprises par les différentes associations dans ce domaine sont louables, mais l'objectif à atteindre est l'accès général de tous les enfants au contenu de l'éducation financière. En effet, intégrer cette dernière dans les programmes scolaires de l'enseignement fondamental est la seule méthode permettant de garantir aux enfants un accès généralisé à ces connaissances. Les associations peuvent parfaitement soutenir les élèves dans le processus d'acquisition de ce savoir.

3.2 Plan d'activité au niveau de l'enseignement secondaire

3.2.1. Introduire un cours d'éducation financière dans les curriculums scolaires de l'enseignement secondaire

L'objectif poursuivi est que chaque élève qui sort de l'enseignement luxembourgeois ait fréquenté un cours lui permettant de disposer de connaissances pratiques en finance et de comprendre les éléments de base de la vie économique. Ainsi l'élève devrait apprendre, entre autres, à gérer ses revenus et ses dépenses, établir un budget familial, prendre les bonnes décisions concernant ses engagements financiers. L'élève devrait par ailleurs, se familiariser avec les moyens de paiement et avoir des notions relatives aux instruments financiers.

Suite à une demande du Ministre de l'éducation nationale en 2013, le CPCF avait défini six modules à intégrer dans un cours d'éducation financière pour les jeunes de 15 à 16 ans. Il avait été retenu que certains sujets seraient traités de manière plus ou moins approfondie, selon le niveau de l'enseignement concerné. Dans cette optique, les modules optionnels permettent une plus grande flexibilité dans l'élaboration des programmes. Il a été proposé que l'enseignement se fasse de manière interactive en illustrant les contenus avec des exemples touchant la vie quotidienne des élèves. Une description détaillée du contenu des modules se trouve en annexe.

3.2.2. Intégrer l'éducation financière dans un cours obligatoire de « Culture générale en sciences économiques et sociales »

Une alternative au cours d'éducation financière se composant des modules décrits sous le point 3.2.1. serait d'intégrer cette matière dans un cours obligatoire de 2 heures par semaine de « Culture générale en sciences économiques et sociales ». Cette proposition émane de la Conférence Nationale des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales et vise tous les lycéens de 15 à 16 ans.

En effet, l'actualité nationale et internationale, tout comme la vie au quotidien, étant de plus en plus marquée par des sujets économiques et financiers, les sciences économiques et sociales constituent bel et bien une partie intégrante de la culture générale.

L'approche fondamentale d'un tel cours serait celle de la découverte, de l'exploration et de la sensibilisation. Le concept se baserait notamment sur une participation active et réflexive des

élèves, le développement de compétences et l'élaboration de dossiers.

Les grands thèmes (p.ex. le circuit économique, les finances personnelles, le droit civil et commercial, la sociologie) seraient couverts par des documents d'introduction (découverte/exploration), d'approfondissement et de synthèse et seraient adaptés à la situation concrète et aux besoins spécifiques des jeunes de cet âge.

Ces documents pourraient consister en extraits de cours, articles de journaux, vidéos, reportages télévisés ou radio, recueillis ou élaborés par l'enseignant ou fournis aux enseignants par la Commission nationale des programmes (CNP). Ces éléments peuvent, entre autres, être élaborés en collaboration avec les partenaires du monde économique et social luxembourgeois (p.ex. CSSF, Statec, ULC, BCL, Chambres et Ligue Médico-sociale), voire européen (« Jugend und Finanzen aktuell », « Bankenvereinigung », « Hoch im Kurs », « Schul/Bank », „presseurop.eu“, etc.).

3.2.3. Participer au test Pisa relatif aux connaissances et compétences financières

L'OCDE offre aux Etats membres, à titre facultatif, depuis 2012 de participer au contrôle des connaissances et compétences financières dans le cadre du Test Pisa. On peut regretter que le Luxembourg, en tant que place financière internationale importante, n'ait pas donné suite à cette offre, contrairement à une douzaine d'autres Etats membres de l'Union européenne. Une participation en 2021 (si toutefois le volet éducation financière sera évalué) permettrait au Luxembourg d'évaluer les connaissances financières de ses jeunes de 15 ans et d'obtenir des données objectives quant à leur niveau de compétence. Ceci permettrait d'avoir une base concrète et de prendre des mesures plus ciblées. Etant donné l'importance du secteur financier pour l'économie nationale, il paraît normal que le Grand-Duché participe à cet exercice.

3.3 Plan d'activité au niveau des jeunes sortant de l'école

3.3.1. Créer un portail Internet qui traite, entre autres, des sujets relatifs aux jeunes actifs

Un site Internet sur l'éducation financière pourrait, entre autres, traiter des sujets comme le financement de leurs études, l'environnement économique avec les différents métiers et secteurs, des recommandations pour les jeunes qui sont à la recherche d'un travail et un rappel sur l'organisation et le suivi de son budget personnel. Par ailleurs, les jeunes utilisateurs du site pourraient également y trouver des informations ou des liens concernant les prestations familiales et la fiscalité.

3.3.2. Elaborer une application mobile

Il serait opportun, afin de rompre avec la méthode de pédagogie traditionnelle, de créer une application mobile. Par ce biais, les jeunes pourraient être mieux sensibilisés à la nécessité de constituer un budget personnel. L'application pourrait par ailleurs contenir un « mode d'emploi » pour l'organisation et le suivi de ce budget.

Des groupes de travail sont actuellement impliqués dans l'élaboration d'une telle application dans des ateliers dits co-créatifs. Cette initiative a été lancée par IMS Luxembourg.

3.3.3. Etre présents dans les médias sociaux et participer à des manifestations et / ou des foires grand public

Le recours aux médias sociaux, de même que la présence à certaines manifestations ou foires permettrait d'atteindre plus facilement les jeunes concernés par l'éducation financière.

Une page Facebook a été créée à cet effet par l'ABBL (<https://www.facebook.com/learntomanagemoney>).

3.4 Plan d'activité au niveau des adultes

3.4.1. Créer un portail Internet qui aide le consommateur dans ses décisions financières

Il serait utile pour le Luxembourg de pouvoir disposer d'un portail qui soit indépendant des acteurs financiers privés et qui ait pour seul but la protection du consommateur financier et l'apprentissage à faire les choix répondant au mieux à ses besoins en matière de finances personnelles. Ce portail devra offrir des informations objectives, fiables et pratiques. Le contenu pourrait être organisé selon différentes thématiques et selon les moments importants de la vie.

Les sujets à traiter seraient :

L'argent au quotidien

- Budget.
- Comptes en banque.
- Moyens de paiement.
- Analyse de la situation personnelle.

Epargner et Investir

- Profil et objectifs d'investissement.
- Compte épargne.
- Actions.
- Obligations.
- Fonds d'investissement.
- Produits dérivés.
- Assurance-vie.

Assurer

- R.C. familiale.
- Assurance habitation.
- Assurance véhicules.
- Assurance maladie et accident.
- Assurance-vie & Assurance-décès.
- Assurances dans le cadre du travail.

- Assurance voyage.
- Assurances dans le cadre des loisirs.
- Assurance protection juridique.

Emprunter

- Crédit à la consommation.
- Crédit hypothécaire.

La distribution des produits financiers

- Les différents modes de distribution
- Les précautions à prendre

Les Pensions

- Pension légale.
- Pension complémentaire.
- Épargne-pension.

Moments de vie

- Etudier.
- Vivre à deux.
- Habiter.
- Être parent.
- Se séparer.
- Pension.
- Héritage.

Les activités en matière d'éducation financière

- Il serait utile de publier un relevé de toutes les activités existantes en matière d'éducation financière au Grand-Duché de Luxembourg et d'élaborer un calendrier permettant d'informer le public intéressé sur ces activités.

3.4.2. Produire des dépliants

Ces dépliants seraient destinés aux adultes et devraient traiter notamment les sujets suivants :

- Epargner et Investir.
- Emprunter.
- Les pensions.

Ces dépliants pourraient comporter un code QR qui renvoie vers les applications en ligne.

3.4.3. Participer à des manifestations et / ou des foires grand public

Une façon d'atteindre les adultes est de chercher le contact avec ce groupe cible lors de certaines manifestations et de foires grand public.

4. Financement

Le financement des activités en matière d'éducation financière incombe aux ministères, autorités, organisations et associations qui organisent les différents projets. La CSSF met à disposition un budget pour la coordination des activités ainsi que pour le développement d'un site Internet indépendant en éducation financière et la production de certains dépliants.

5. Evaluation des mesures prises

L'évaluation des actions mises en œuvre pour développer l'éducation financière doit faire partie intégrante de la stratégie nationale. En effet, il est utile de mesurer à échéances régulières l'état d'avancement des objectifs définis, de connaître les

difficultés rencontrées par les intervenants sur le terrain et, le cas échéant, d'apporter les adaptations nécessaires.

Pour évaluer l'efficacité des initiatives prises, il serait intéressant que le Luxembourg participe à des projets d'évaluation internationaux mis en place par l'OCDE ou d'autres instances, telle que l'initiative « OECD / INFE Survey on measuring financial literacy and financial inclusion ».

Par ailleurs, il est important de choisir des indicateurs simples et pertinents pour évaluer chaque type d'actions et de rendre compte sur l'état d'avancement de la stratégie nationale par l'établissement d'un rapport annuel.

6. Prochaine étape

Suite à l'adoption de cette stratégie nationale fixant les grandes lignes de l'éducation financière pour le Luxembourg un plan d'action précis avec des dates d'échéance concrètes devra être élaboré. Par ailleurs, une telle stratégie est sujette à évolution sur base des expériences faites sur le terrain et des résultats d'évaluation des mesures prises.

Annexe

Modules à intégrer dans un cours d'éducation financière pour les jeunes de 15 à 16 ans définis par le CPCF

Module 1 : Connaître son environnement personnel

Objet

De nombreuses décisions d'achat sont influencées directement et souvent indirectement par l'environnement personnel de chaque individu. Pour prendre de bonnes décisions, il faut être conscient de ses propres valeurs et être capable d'identifier les acteurs qui essaient d'influencer sa manière de penser. Ce module a pour objet de fournir des recommandations au sujet du processus de décision afin de permettre à l'élève de choisir l'option qui correspond le mieux à ses besoins. Le but est que les élèves réfléchissent sur leurs valeurs personnelles et se rendent compte de quelle manière ils sont influencés dans leurs décisions. Par ailleurs, il est important de se rendre compte que ses valeurs et besoins vont changer en cours de vie.

Contenu du Module

- **Identifier ses buts et ses valeurs**
 - Réfléchir sur ses valeurs
 - Identifier des acteurs qui influencent sa manière de penser
 - L'influence de la publicité
 - L'influence des réseaux sociaux et de l'Internet

- **Comment prendre une décision?**
 - Identifier les facteurs qui influencent les décisions (émotions, amis, traditions, coutume, famille, mode, publicité, offres spéciales, valeurs, confiance en soi)
 - Définir le problème
 - Fixer ses critères de décision
 - Enumérer les options
 - Evaluer les options sur base de ses propres critères de décision
 - Recommandations pour prendre les bonnes décisions

- Prendre le temps de réfléchir
- Considérer les coûts d'opportunité
- Considérer les coûts futurs liés à sa décision
- Réfléchir sur sa capacité à supporter les coûts

Volet optionnel :

- ***L'évolution des valeurs et des besoins en cours de vie***
 - *Introduction du concept de cycle de vie*
 - *Le célibataire*
 - *Les couples ou jeunes mariés*
 - *Le nid complet*
 - *Le nid vide*
 - *Le solitaire retraité*

Module 2 : L'environnement économique, social et politique
(Volet optionnel)

Objet

L'environnement économique, social et politique a une influence primordiale sur les revenus disponibles et le pouvoir d'achat de chaque individu. Ainsi, il est important de connaître certaines notions de base du monde économique, social et politique. Le but est que les élèves deviennent conscients de l'influence de certains critères sur leur propre situation financière.

Contenu du Module

- ***Facteurs économiques pouvant avoir une influence sur les revenus disponibles***
 - *Inflation*
 - *Taux d'intérêt*
 - *Marché du travail*
 - *Impôts*
 - *Cours de change*

- **Facteurs politiques et sociaux pouvant avoir une influence sur les revenus disponibles**

- *La pyramide de la population*
- *La sécurité sociale*
- *La durée du travail*
- *Législation pouvant impacter les revenus*

Module 3 : L'argent et les moyens de paiement

Objet

Ce module a pour objet d'expliquer les fonctions et valeurs de la monnaie. Les élèves vont apprendre que les ressources se présentent aujourd'hui essentiellement sous une forme monétaire. Le but est que les élèves deviennent capables de distinguer les principaux moyens de paiement, ainsi que de connaître les avantages et risques y afférents.

Contenu du Module

- **L'argent**

- La valeur de la monnaie
 - La notion de pouvoir d'achat
 - La notion de devise et de taux de change
 - Appréciation et dépréciation d'une monnaie
 - La dématérialisation de la monnaie

Volets optionnels :

- *Aperçu sur les fonctions de la monnaie*
 - *La monnaie comme instrument de paiement*
 - *La monnaie comme instrument d'échange*
 - *La monnaie comme instrument d'épargne*
- *La création de monnaie*
 - *Présentation des acteurs*
 - *Explication des mécanismes*

- **Les principaux moyens de paiement**

- Espèces (pièces et billets)
- Virements
- Cartes de débit
- Cartes de crédit
- Paiement mobile
- Certains cas spécifiques :
 - PayPal
 - Western Union

Module 4 : Ressources, dépenses, budget

Objet

Ce module a pour objet d'expliquer les différentes sources de revenus et d'initier une réflexion sur les dépenses personnelles. Le but est que les élèves apprennent à contrôler leur argent et qu'ils seront capables de construire leur budget personnel. Un accent est mis sur la prévention du surendettement.

Contenu du Module

- **Sources de revenus**

- Salaires, traitements, honoraires, pensions
- Ressources liées à une prestation
- Argent de poche
- Revenus de la propriété (loyers, intérêts et dividendes)
- Bénéfices industriels et commerciaux
- Revenus sociaux (allocations et prestations sociales)
- Cadeaux
- Loteries

- **Revenu disponible**

- Les principaux prélèvements sociaux et fiscaux.
- Les notions de revenu brut et de revenu net

- **Contrôle de son argent**

- La nature des besoins (primaires, secondaires)
- Les différents types de dépenses

- Attention aux dépenses liées à l'Internet et à l'utilisation de Smartphones
 - Noter ses dépenses
 - Etablir un budget
 - La gestion et l'optimisation du budget personnel
 - Epargner
- **Surendettement**
 - Définition
 - Critères d'alarme
 - Prévention
 - Démarches des créanciers
 - Initiatives à prendre par le débiteur
 - **Moyens d'utilisation de son argent**
 - Cash
 - Compte courant
 - E-banking

Module 5 : Emprunter, épargner, investir, se protéger

Objet

Ce module a pour objet d'expliquer les différents types de crédit, ainsi que leurs coûts et risques. Epargner ou investir permet soit de procéder à des acquisitions dans l'avenir, soit de réaliser des plus-values. Par conséquent, il est important de connaître les avantages et risques des principaux produits financiers, ainsi que les démarches à entreprendre avant d'investir. Un aperçu de certains produits d'assurance montre comment chaque individu peut se protéger contre des imprévus. Le but est que les élèves reçoivent une connaissance de base en matière de produits financiers et soient sensibilisés sur la relation entre rendement et risque.

Contenu du Module

- **Emprunter de l'argent**

- Le coût du crédit
 - La notion d'intérêt
 - Le tableau d'amortissement
 - le TEG (Taux effectif global)
- Les principaux types de crédit
 - Prêt à la consommation
 - Le crédit « facile » offert par des prestataires belges
 - Cartes de crédit
 - Ligne de crédit sur le compte courant
 - Prêt hypothécaire
- Le contrat de prêt
 - Avant de signer le contrat
 - Après avoir signé le contrat
 - Les mentions obligatoires du contrat
 - Le cautionnement
- **Epargner et Investir**
 - Déterminer ses objectifs de placement
 - Déterminer son horizon de placement
 - Connaître son goût du risque
 - Présentation des avantages et risques des différents produits :
 - Compte épargne
 - Assurance « pension complémentaire »
 - Actions
 - Obligations
 - Fonds d'investissement
 - Produits dérivés
 - Avant d'investir
 - S'informer
 - Avoir recours à des professionnels et ne confier son argent qu'à des établissements agréés
 - Diversifier ses investissements
 - Attention aux offres mirifiques
 - Se renseigner sur la garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs
- **Se protéger contre des imprévus**

- Assurances responsabilité civile
 - RC Auto
 - RC Vie privée
- Assurances de dommages
 - Assurance du risque locatif
 - Assurances des smartphones, ordinateurs portables et autres appareils « high tech »
- Assurances de personnes :
 - Assurance-vie classique
 - Assurance décès

Module 6 : Prendre des décisions et connaître ses droits et obligations

Objet

Ce module donne un aperçu sur les droits élémentaires du consommateur et sur la portée des engagements contractuels.

Contenu du Module

- **Les droits élémentaires du Consommateur**
 - Le droit d'ouvrir un compte de paiement de base
 - Le Code de la consommation
 - Le droit à l'information et à la protection (MiFID, Key Investor Information Document)
- **La portée des engagements contractuels**
 - La capacité de pouvoir s'engager (contrats en ligne)
 - Les droits et obligations liés à un contrat (délais de paiement, délais de rétractation, réclamation, opposition).
 - Les conditions générales (modalités de contrat, clauses, terminologie)
 - Modalités des ventes à distance

- **Résolution des litiges**
 - Où trouver de l'aide et des conseils
 - Organes et procédures de médiation